

### *Les subsides*

On y fait ensuite allusion aux Dénés des Territoires du Nord-Ouest, mais les observations que voici pourraient s'appliquer à tous les autochtones du Canada:

Lorsque les Dénés disent qu'ils forment une nation, comme un bon nombre d'entre eux l'ont fait, ils ne rejettent ni le Canada ni la Confédération. Ils proclament plutôt qu'ils constituent un peuple distinct, ayant sa propre histoire, ses propres valeurs et ses propres vues sur le monde. Ils veulent que leurs enfants et leurs petits-enfants aient conscience de leur identité et de leurs origines. Ils veulent que leurs traditions, leur expérience et leurs valeurs occupent une place d'honneur dans la vie contemporaine du pays. Dans cette perspective, les autochtones affirment que leurs revendications contribueront à l'enrichissement de la Confédération, non pas à son abandon.

Ces paroles sont d'autant plus remarquables qu'elles ont été prononcées il y a dix ans. Peut-être que si nous nous étions occupés de régler les revendications territoriales des autochtones, il n'y aurait pas aujourd'hui de conflits sur les droits fonciers.

Je sais bien que le ministre n'a pas autorité sur la Saskatchewan. Il est ministre du Canada mais il ne parle pas au nom du gouvernement de la Saskatchewan. Il a cependant pris part au récent débat constitutionnel. Il vient de la Saskatchewan et il est en sympathie avec le gouvernement de cette province. Il connaît évidemment très bien les positions constitutionnelles de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux sur les questions autochtones.

Quelle est la position du gouvernement de la Saskatchewan sur les revendications territoriales des autochtones? En quoi diffère-t-elle de celle du gouvernement du Canada, si elle en diffère?

**M. McKnight:** Monsieur le Président, j'apprécie qu'on me demande de parler au nom du gouvernement de la Saskatchewan. Je m'abstiendrai, toutefois, par crainte de ne pas être exact.

Je dois dire au député que les entretiens sur les titres de possession qui ont lieu entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan découlent de lettres que se sont échangées, en 1979, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et l'ancien gouvernement de la province de la Saskatchewan que dirigeait le premier ministre Blakeney. Le titre de possession a été identifié et les terres, qui avaient été transférées après la signature du traité, données en échange viendraient de terres de la Couronne. Elles seraient fournies par la province de la Saskatchewan en vertu de la Loi de 1930 concernant le transfert des ressources naturelles.

● (1650)

Il y a eu quelques transferts en Saskatchewan, mais pas autant que nous le voudrions tous. Il y en a actuellement un en cours de discussion, c'est celui de la bande Lucky Man que mon collègue, le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) connaît bien. Cette bande est hébergée depuis plus de 100 ans, je pense, par la bande de Little Pine. Nous espérons qu'elle recevra prochainement ce à quoi elle a droit. En ce qui concerne les revendications et les titres de possession, je peux répondre à la question du député concernant la Saskatchewan, mais je ne prétends pas parler au nom du gouvernement de la Saskatchewan à la Chambre.

**M. Penner:** Monsieur le Président, après bientôt deux décennies dans cette enceinte, je sais que les progrès ne se font jamais à pas de géant, mais bien petit à petit. Le ministre a parlé de sa politique des revendications territoriales globales et

je dois reconnaître, comme il le sait, qu'il y avait un début de réponse au rapport du comité spécial et au groupe de travail Coolican. Il y a des améliorations. Je les qualifierais de modestes, mais nous progressons et c'est cela qui importe.

Toutefois, le ministre sait qu'en vertu de sa politique sur les revendications, six seulement peuvent être négociées simultanément. En Colombie-Britannique, 13 revendications ont été acceptées par le gouvernement du Canada et feront l'objet de négociations. Il y en a sept autres qui sont activement envisagées. Le ministre a dit, à propos de la Colombie-Britannique, qu'il espérait discuter de la politique avec les ministres de la province et proposer des mesures précises pour que le processus de négociation porte mieux fruit dans la province. Je lui souhaite bonne chance, monsieur le Président. Je tiens à l'encourager. Le ministre a-t-il déjà eu ces discussions? Si oui, combien? Pendant ces entretiens, s'il y en a eus, quelles propositions a-t-il faites et quelle a été la réponse de la Colombie-Britannique?

Enfin, quel est l'espoir pour les Haïdas de voir leurs droits reconnus, à un moment donné, par la province de la Colombie-Britannique.

**M. McKnight:** Monsieur le Président, je comprends bien les inquiétudes du député. Je crois par ailleurs que les changements sont modestes, que nous saurons si ces changements ont porté leurs fruits et s'ils ont été appliqués aux revendications globales seulement après coup. Comme le sait le député, nous avons préparé un mandat pour le peuple déné et les Métis. Nous espérons négocier avec le CIY et le gouvernement du Yukon avant la mi-juin. Puis ce sera le tour de la FTN. Les entretiens que je devais avoir avec les représentants de la province de la Colombie-Britannique n'ont pas eu lieu. La seule revendication que nous sommes en train de négocier et peut être négociée est celle des Indiens Nishga. J'espère bien pouvoir en parler lorsqu'on examinera les autres revendications qui restent, celle du CAM et celle du Labrador.

Si six revendications sont prescrites, c'est comme le sait le député, en raison des ressources et des connaissances spécialisées nécessaires pour entreprendre ces négociations, dont certaines durent depuis douze ou treize ans. Le ministère ne peut pas faire davantage.

Je discuterai du processus de revendication avec les ministres de la Colombie-Britannique de façon plus directe lorsque nous en arriverons à cette province. Toutes les parties sont engagées dans les autres négociations. Jusqu'à présent, la province de la Colombie-Britannique a décidé de ne pas négocier. C'est la raison pour laquelle le processus est aussi difficile dans cette province. Je le répète, je trouve plus intéressant de négocier que de contester; on donne ainsi une idée plus précise des intérêts des Canadiens en général. Nous sommes des représentants élus qui peuvent être remplacés. Il nous arrive de négocier à l'occasion, ce qui vaut mieux que la voie judiciaire où les décisions sont rendues par des hommes et des femmes qui sont fort intelligents et bien intentionnés sans aucun doute, mais moins ouverts que le député et moi au processus électoral et aux vœux des citoyens. J'espère que nous opterons pour la négociation et non pas la procédure en Colombie-Britannique. C'est dans cette perspective que j'engagerai des discussions.